

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté de Promulgation n° 09-399-1930 portant classement de la station thermale de Barbazan.

n° 09-399-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
26 février 1930

Numéro JO
n° 399 du 01/02/1930

Date du numéro
1 février 1930

VISAS

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1er octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 16 novembre 1929, portant classement de la station thermale de Barbazan,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la colonie de la Côte française des Somalis le décret du 16 novembre 1929, susvisé, portant classement de la station thermale de Barbazan. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

CHAPON-BAISSAC.